



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 28 JUIN 2024

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr VALARCHER Benjamin, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr TISSANDIER Frédéric, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle.

Excusé, pouvoir : Mr LAPEYRE Guillaume, pouvoir à Mr CHAMBON Louis.

Absent : Mr LAPEYRE Philippe

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 04 avril 2024
- ❖ Mise à jour des commissions (suppléant CLECT et commission contrôle des listes électorales)
- ❖ Désignation d'un élu communautaire au comité de pilotage Urbanisme et d'un élu titulaire et suppléant à la commission Urbanisme de la communauté de communes
- ❖ Création d'un emploi saisonnier
- ❖ Dossier gîte/camping : Demandes de subventions Fonds de concours de la Comcom du Pays de Salers, FEDER, informations : Marché contrôleur technique & SPS
- ❖ Attribution du marché - Travaux Pont de la Chaze
- ❖ Renouvellement de la convention pour l'Agence Postale Communale
- ❖ Ventes de Bois - ONF
- ❖ Modification des tarifs - gîte de la cure
- ❖ Enlèvement des encombrants des particuliers
- ❖ Réadhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité (01/01/2026) – SDEC 15
- ❖ Dénomination des voies adressage
- ❖ Questions Diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS

Mr le Maire propose au conseil municipal les modifications et inscriptions suivantes :

- M VALARCHER Benjamin par M BENOIT Bernard par pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales, cette demande provient de la préfecture, car ni le maire, ni les adjoints ne peuvent être membres de cette commission.
- Mme FAUX Isabelle, suppléante de la CLECT

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

DESIGNATION D'ELU - COMPETENCE URBANISME (CCPS)

Mr le Maire rappelle que le conseil communautaire du 17/10/2023 a validé le transfert de compétence urbanisme (PLUi) à la communauté de communes du Pays de Salers et celui du 27 mars 2024 a posé les bases de l'organisation du schéma de gouvernance dans le cadre de la démarche d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Afin que toutes les spécificités du territoire soient bien appréhendées et bien retranscrites dans ce document commun, Mr Pierre MENNESSON, Président de la communauté de communes demande que chaque commune désigne des élus pour participer aux différentes réunions de travail des deux instances créées :

- Pour le comité de pilotage : un élu communautaire
- Pour la commission urbanisme : un élu titulaire et un élu suppléant

Mr le Maire propose de nommer pour le comité de pilotage Mr CHAMBON Louis et pour la commission urbanisme Mme FAUX Isabelle, Titulaire et Mr CHAMBON Louis, suppléant.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Mr le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort au niveau du service technique, des espaces verts et de l'entretien des bâtiments notamment. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 17,50 heures (annualisées) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois. Mr le maire est chargé du recrutement de cet agent.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

DOSSIER GITE/CAMPING

2 dossiers de demandes de subventions :

Fonds de concours – CCPS :

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de réhabiliter le camping municipal et le gîte d'étape afin de répondre aux nouveaux enjeux touristiques et ainsi améliorer l'attractivité économique du village. Il convient donc de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Pays de Salers pour le financement de cette opération. Il est proposé de solliciter une participation de 75 000 € auprès de ce fonds de concours.

Fonds européens – Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 sur la ligne sectorielle : Renforcer l'attractivité touristique du Massif Central :

Il convient donc de déposer une demande de subvention au titre du FEDER (Fonds européens). Il est proposé de solliciter une participation de 177 832,80 €.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

Marchés de mission de contrôle technique et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé (SPS) :

Après consultation des entreprises et conformément à la délibération du 23 février 2024 autorisant Mr le Maire à engager des marchés dans la limite de 10 000 € HT, les entreprises suivantes ont été retenues pour l'exécution des missions suivantes :

- Contrôle technique : Bureau Véritas pour 8 700 € HT.
- SPS : SARL David FERREIRA pour un montant de 5 630 € HT.

Point sur l'évolution du dossier : Mr le Maire évoque les réunions réalisées en présence de l'architecte, de CIT et des élus de la commission « gite/camping » (Isabelle, Marie-Claude et Frédéric) sur la définition du projet et sur les travaux d'aménagements des bâtiments.

Après la définition claire du projet de réhabilitation, nous sommes en double attente :

- obtenir un chiffrage précis et détaillé des travaux
- finaliser les dossiers de subventions afin de pouvoir ou non lancer la globalité de l'opération. A ce stade, il est validé le commencement des travaux pour le bloc sanitaire du camping.

Mr le maire évoque une réunion de travail avec les services de l'état le 04 juillet prochain à 10h afin d'avoir des éléments de réponse sur la programmation de la participation financière de l'état.

PONT DE LA CHAZE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée concernant un marché public relatif aux travaux de reconstruction du pont de la CHAZE en application des articles des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Isabelle et Frédéric ont suivi cette opération, visite du site avec l'assistant à maîtrise d'œuvre (CIT) et visite du chantier avec les différents entrepreneurs notamment.

Au vu du rapport d'analyse technique des offres réalisé par le maître d'œuvre CIT, Mr le maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL pour un montant de 39 660,00 € H.T. soit 47 592,00 € T.T.C. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2024.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mr le Maire rappelle que la convention de partenariat avec la poste arrive à échéance au 06/08/2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon votre souhait.
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h.
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible.
- Une rémunération valorisant l'activité.

Mr le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention pour une durée de 9 ans avec les horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

VENTES DE BOIS FACONNE - ONF

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une convention d'exploitation groupée de bois, dressée par les services de l'ONF, concernant la vente de bois par unité de produits pour les parcelles 12, 15 et 35 A à hauteur de 1 510 m³.

La fiche d'analyse économique prévisionnelle (Annexe B) retraçant les recettes prévisionnelles moins les frais de recouvrement et versement, les charges d'exploitation et les autres charges laisse apparaître une recette nette estimée à 15 945 € (10,56 € / m³).

Mr le maire propose aux conseillers de refuser la convention d'exploitation groupée de bois n°883524E085 pour prix insuffisants et demande aux services de l'ONF une révision de cette proposition.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

MODIFICATION DES TARIFS « GITE DE LA CURE »

Mr le Maire détaille au Conseil Municipal les tarifs de l'année 2024, il convient de faire évoluer les modalités d'application du forfait « chauffage » du gîte de la cure pour l'année 2024. En effet, les variations météorologiques de ces dernières semaines obligent à revoir la notion de date par selon les conditions météorologiques. Le forfait de 30,00 € reste inchangé.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs particuliers souhaiteraient qu'un ramassage des encombrants soit effectué. Après discussions avec les élus, il est décidé de programmer un ramassage des encombrants fin juillet (30/31 juillet). L'inscription doit obligatoirement se faire en mairie et une participation financière aux frais de collecte et de transport en déchetterie de 10 € est votée.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

READHESION MARCHE FOURNITURE D'ELECTRICITE

Mr le Maire rappelle que la commune fait partie du groupement de commande pour l'achat d'électricité et que le groupement est actuellement en train de préparer le prochain marché qui doit débiter le 1^{er} janvier 2026. Le groupement permet d'obtenir des tarifs plus avantageux, le conseil municipal décide de se réengager dans cette démarche et autorise les membres pilotes du groupement à procéder aux actes administratifs relatifs à cette procédure.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

DENOMINATION DES VOIES - ADRESSAGE

Mr le Maire informe les membres qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places de la commune. Que cette dénomination est obligatoire à compter du 1^{er} juin pour les communes de – de 2000 habitants. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après de nombreuses réunions de la commission adressage, il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Mr le maire propose aux conseillers les dénominations suivantes :

- | | | |
|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| ❖ Route de La Maréthie | ❖ Rue Saint-Germain | ❖ Route du Vizet |
| ❖ Rue de l'Eterlou | ❖ Chemin de Besse | ❖ Chemin de Nerestant |
| ❖ Place Pierre Escure | ❖ Route du col d'Aulac | ❖ Impasse de la Cure |
| ❖ Route du Coin | ❖ Impasse de Verdelon | ❖ Impasse de la Fontaine |
| ❖ Moulin de La Franconèche | ❖ Chemin de Las Spalières | ❖ Impasse de l'école du Bas |
| ❖ Impasse de la Carrière | ❖ Chemin d'Escompeyre | ❖ Rochemonteil |

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| ❖ La Picodie | ❖ Impasse du Biaguin | ❖ Chemin de La Moucheyre |
| ❖ Route du col de Néronne | ❖ Chemin de La Farge | ❖ Chemin du Four |
| ❖ Chemin du Bois Viel | ❖ Chemin des Millères | ❖ Impasse de la Violette |
| ❖ Impasse du Cher Soubro | ❖ Route du Tahoul | ❖ Route de la Vallée du Mars |
| ❖ Impasse de la Ganette | ❖ Chemin du Salin | ❖ Route du Bois Mary |
| ❖ Chemin de la Barriade | ❖ Le Meynial | ❖ Route du Pré de l'eau |
| ❖ La Tuile | ❖ Impasse de chez Fonty | ❖ Le Cher Soutro |
| ❖ Impasse du Coustaou | ❖ Impasse de la Font Gronde | |
| ❖ Route de Fontolive | ❖ Piste du Luchard | |

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Tour de France : il aura lieu le 10 juillet 2024. La circulation sera fermée à partir de 12h30. Sur la place il y aura 2 stands (Banane de Martinique – Boutique officielle du tour).
- Piste de la Tourte : la demande d'aménagement d'une piste à usage agricole a été présentée en CDNPS commission départementale de la nature des paysages et des sites. La commission a accepté cet aménagement avec des préconisations techniques permettant délimiter les impacts. Le Parc des Volcans suivra les travaux.
- Enfouissement ligne électrique route du Col de Néronne : un arrêté de circulation alternée sera pris entre le 15/07 et le 1/08 et le 25/08 et le 25/09.
- Parc accrobranche : Il se dénomme désormais Le Mars Aventures, pour cette saison il sera exploité par l'ASLJ ouverture du 7 juillet au 1^{er} septembre de 13h30 à 19h30 sauf le samedi (réservation très recommandée)
- Bureau de vote élections législatives des 30 juin & 7 juillet - Permanence des élus : 8h-11h : Louis/Philippe/Benjamin – 11h-13h : Jean-Marc/Frédéric/Marie-Claude – 13h-15h : Benjamin/Bernard (14h-15h : Isabelle) – 15h-18h : Isabelle/Marie-Claude/Louis – dépouillement : Louis/Benjamin/Marie-Claude/Fred
- Piste du Luchard : le syndicat du plateau de Trizac a obtenu une subvention et réalisé un emprunt pour réparer les pistes des communes membres. Pour la piste du Luchard c'est l'entreprise RMCL qui a été retenu par le syndicat. Il est programmé de réaliser la réfection de 1,7 km de la piste (en partant du haut) pour 11 430 € HT.
- Eglise : signature d'une convention tripartite entre la commune, l'ARPEF et la fondation du Patrimoine de 3 ans pour la restauration du clocher et de la maçonnerie : 110 000 € HT de travaux estimés – objectif de la convention de collecte de dons : 50 000 €
- Villages d'Avenir : l'ANCT L'Agence de cohésion des territoires prend en charge le financement d'une étude pour accompagner la commune dans un projet de rénovation de l'ancienne mairie et évaluer la faisabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

PV approuvé le 05/09/2024 2024

Le maire, Louis CHAMBON

Le secrétaire de séance, Benjamin VALARCHER